

Petite enfance et postsecondaire : plus que jamais les dés de l'avenir

La Charte canadienne des droits et libertés existe depuis 1982. Sept recensements auront donc passé avant que Statistique Canada décide de faire évoluer son questionnaire pour que la francophonie puisse bénéficier au mieux de la portée de la Charte.

Les dossiers de la petite enfance et du postsecondaire s'imposent dorénavant comme essentiels, estime Me Mark Power.

Ophélie DOIREAU
odoireau@la-liberte.mb.ca

Le juriste spécialisé en droits linguistiques et en droit constitutionnel Mark Power fait un rappel historique sur le sujet du recensement.

« Je travaille indirectement sur la question depuis 2010. En effet, c'est à cette date qu'a commencé le procès du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et de la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique contre la Province de la Colombie-Britannique.

« Dans cette affaire, la question du nombre d'élèves était centrale pour justifier des écoles. Avec l'équipe juridique, on a commencé à compiler des données.

« On s'est vite aperçu que le recensement fédéral excluait une partie des ayants droit.

« C'est en 2017 que je me suis impliqué directement. Statistique Canada venait de publier des données sur le recensement de 2016. Les médias annonçaient que

seulement la moitié des ayants droit sont à l'école en français.

« Or cette affirmation était fautive, puisque Statistique Canada ne comptabilisait qu'une seule catégorie d'ayants droit sur trois. J'ai alors co-signé une lettre ouverte dans *Le Devoir* (1).

« C'est à partir de là que la Chambre des communes en a fait un sujet d'étude. Trois ans plus tard, nous voilà avec ce nouveau questionnaire.

« C'est un énorme développement! La décision, bien que de nature administrative, va mener à des changements majeurs qui vont se ressentir sur une à deux générations.

« Jusque-là, et avec raison, les ministères de l'Éducation avaient une crainte de financer des écoles sans preuve réelle du potentiel d'élèves.

« Maintenant on pourra savoir combien il y a de francophones par quartier. Les décisions politiques seront bien meilleures.

« En terme de rapport qualité-prix, le Canada vient de prendre

une décision excellente qui ne lui coûte rien de plus et qui est lourde de conséquences car elle va changer le visage du Canada français.

« On va enfin pouvoir nous voir et aussi voir combien nous sommes réellement. De plus, nous aurons davantage de poids auprès des gouvernements provinciaux.

Malgré cette victoire, tout n'est pas gagné en éducation.

« Désormais, il faudra suivre de très près les dossiers du postsecondaire et de la petite enfance. S'il y a un plus grand nombre d'élèves dans les écoles, il faudra des universités capables de les accueillir et de les servir.

« Mais il faudra aussi plus d'enseignants en français. Or pour l'instant, le postsecondaire ne forme pas un nombre suffisant d'enseignants. Comme il n'y a pas assez d'éducateurs pour la petite enfance.

« De plus au niveau de la petite enfance, il est logique qu'on offre autant de places en garderie et dans les programmes préscolaires que dans les écoles ensuite. On ne



photo : Archives La Liberté

Me Mark Power, le co-signataire de deux lettres d'opinion dans *Le Devoir* en janvier 2017 et en février 2020.

peut pas laisser aux écoles le mandat de franciser les élèves.

« Il y a toujours une bonne raison qui fait que le dossier de la petite enfance doit débloquer. »

(1) *Je suis compté, donc je suis*. Texte publié le 28 janvier 2017. Une autre a suivi intitulée : *Une injustice vieille de 40 ans*. Texte publié le 7 février 2020.

Une victoire qui n'était pas gagnée d'avance

Dans le processus qui a amené aux nouvelles questions pro-éducation française du Recensement 2021, le statisticien en chef du Canada, Anil Arora, n'a pas toujours fait preuve de cohérence. À preuve un mémoire venu d'Acadie (1). Ainsi que l'appréciation de Me Mark Power.

Ophélie DOIREAU
odoireau@la-liberte.mb.ca

Le mémoire des Acadiens rendu public le 16 juin par La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB), la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) souligne :

« Depuis au moins 2017, les organismes invités à témoigner, à l'unisson, ont déclaré que le seul moyen de dénombrer correctement tous les enfants d'ayants droit consistait à aussi poser des questions dans le

questionnaire court (abrégé) du Recensement et pas juste dans le questionnaire long (détaillé). »

Les signataires du mémoire ont donné une analyse du témoignage du statisticien en chef devant le Comité permanent des langues officielles le 12 mars 2020. Dans cette analyse, le manque de cohérence et le manque de transparence sont soulevés.

Une manière de voir que partage Me Mark Power. Lui aussi estime que dans le dossier du Recensement 2021, le statisticien en chef aurait pu faire preuve de plus de transparence.

« Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à la suite de consultations de 2017, il y a eu des questions élaborées, puis testées dans un recensement test en 2019. On ne comprend pas pourquoi le statisticien en chef ne voulait pas en dire plus sur l'évaluation de ces questions. Plusieurs députés ont posé la question et il n'a pas répondu clairement.

« De son témoignage, on a compris que les questions fonctionnaient aussi bien dans le questionnaire court que dans le questionnaire long. Il fallait maintenant savoir si les questions se retrouveraient dans les deux questionnaires. Ou seulement dans un seul? Et alors, dans lequel? »

« J'ai trouvé très intéressant que plusieurs députés, indépendamment de leur couleur politique, indiquent, à l'unisson, que le statisticien était opaque dans ses réponses. Et aussi que

les députés n'ont pas hésité à exprimer leur mécontentement.

« Questionner à ce point un haut fonctionnaire, c'est quelque chose d'assez rare. Et c'est sûrement un argument qui a fait pencher la balance en faveur de nouvelles questions. »

Dans la deuxième partie de l'analyse du témoignage telle que rendue publique par les organisations acadiennes, il est soulevé à plusieurs reprises que le statisticien en chef ne répondait pas clairement à certaines questions.

Là encore, Me Mark Power abonde dans le même sens. « Pour nous, personne lambda, c'est difficile de comprendre pourquoi il ne voulait pas en dire davantage sur la machine interne de Statistique Canada. »

Toutefois, Me Mark Power tient à apporter des éléments à la défense d'Anil Arora. « D'abord, il est venu à cette rencontre. Il aurait pu très bien dire qu'il

ne voulait pas s'y rendre et ne pas y aller. Également, il s'est exprimé en français. Et puis, il faut bien comprendre que ses recommandations sont en soi confidentielles.

« Avant que le Conseil des ministres ne prenne une décision, il ne peut pas en parler. Malgré tout, je pense qu'il aurait quand même pu être plus transparent, sans avoir à dévoiler les recommandations faites. »

Statistique Canada n'était pas en mesure de commenter à l'heure d'aller sous presse. Mais n'exclut pas de commenter dans les prochains jours.

(1) https://www.sanb.ca/uploads/document/63/file/translations/122/Juin_2020_-_Il_faut_d%C3%A9nombrer_la_francophonie_sur_le_questionnaire_abr%C3%A9g%C3%A9_court_du_Recensement_-_FC%C3%89NB_SANB_et_FFNTL.pdf